

**Province de Québec**  
**Ville de Saint-Basile, le 12 novembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 12 novembre 2018, À 19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc            Claude Lefebvre  
Lise Julien                Gino Gagnon  
Karina Bélanger

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Jean Richard, directeur général  
Joanne Villeneuve, greffière

**ABSENT :** Denys Leclerc, conseiller

**341-11-2018**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de** Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Ville de Saint-Basile, le 12 novembre 2018**

Procès-verbal d'une élection partielle pour le district numéro 6 de la Ville de Saint-Basile, tenue le 21 octobre 2018, au Centre Ernest-J.-Papillon de Saint-Basile, 100, rue Sainte-Angélique.

Conformément à l'avis émis par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, concernant la vacance au poste de conseiller siège no. 6, le tout en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), une élection partielle a été tenue le 21 octobre 2018 pour ce district.

La liste électorale dressée, pour le district numéro 6, selon la Loi sur les Élections et Référendums (E-2.2) et ledit décret contenait 380 électeurs;

À la date limite pour les mises en candidature, soit 16h30, le vendredi 6 octobre 2017, trois candidats se sont présentés pour le poste suivant :

Poste de conseiller - District 6 (380 électeurs)

Madame Karina Bélanger – 282, rue Hardy

Monsieur Michaël Pagé – 57, rue Thibault

Madame Nicole Vézina – 324, rue Hardy

Le dépouillement et le recensement du vote, pour le poste de Conseiller du district numéro 6 a été réalisé immédiatement après le scrutin.

Le résultat de l'élection ci-après décrit a été annoncé le soir même à toutes les personnes présentes sur les lieux de votation, à savoir :

Au poste de Conseiller, District numéro 6

Karina Bélanger	96 votes
Michaël Pagé	53 votes
Nicole Vézina	56 votes
Le nombre d'électeurs inscrits	380
Le nombre de bulletins valides	205
Le nombre de bulletins rejetés	0

Majorité en faveur de Madame Karina Bélanger de (quarante) 40.

En conséquence,

Je, soussignée Présidente d'élection, déclare que le conseil de la Ville de Saint-Basile est maintenant composé de :

Monsieur Guillaume Vézina	Maire
Monsieur Martial Leclerc	District numéro 1
Madame Lise Julien	District numéro 2
Monsieur Claude Lefebvre	District numéro 3
Monsieur Gino Gagnon	District numéro 4
Monsieur Denys Leclerc	District numéro 5
Madame Karina Bélanger	District numéro 6

Un rapport du coût du scrutin du 21 octobre 2018 sera présenté à une prochaine séance du conseil de Ville.

**DONNÉ** à Saint-Basile ce 12 novembre 2018.

Par : \_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve, Présidente d'élection

**SERMENT DE LA NOUVELLE PERSONNE ÉLUE**

Moi, l'ÉLUE proclamée au conseil 2018 de la Ville de Saint-Basile a prêté serment conformément à la Loi, et a signé à Saint-Basile mon assermentation sur le formulaire SM-67 à la date suivante :

Karina Bélanger                      le 30 octobre 2018

**AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI** aux dates indiquées.

La Présidente d'élection                      \_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve

**342-11-2018**

**PROCÈS-VERBAL DU SCRUTIN MUNICIPAL  
DU 21 OCTOBRE 2018**

**Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**Que** le procès-verbal d'une élection partielle pour le district numéro 6 de la Ville de Saint-Basile, tenue le 21 octobre 2018, est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3402 et 3403 inclusivement.

**Que** la greffière est autorisée à authentifier ledit procès-verbal de l'assermentation de l'élue.

**Adopté**

**343-11-2018**

**PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2018**

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE**

**ADOPTION**

**Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**Que** le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 octobre 2018 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3375 à 3395 comportant les résolutions #305-10-2018 à #333-10-2018 inclusivement.

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2018 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3396 à 3398 comportant les résolutions #334-10-2018 à #336-10-2018 inclusivement.

**Que** le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 22 octobre 2018 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3399 à 3401 comportant les résolutions #337-10-2018 à #340-10-2018 inclusivement.

**Que** le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

**Adopté.**

344-11-2018

**APPROBATION DES COMPTES**

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 517749 à 517838 inclusivement, totalisant un montant de 55 878,01 \$ soit adoptée.

**Que** la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 9849 à 9952 inclusivement, totalisant un montant de 406 098,64 \$ soit adoptée.

**Que** la liste des prélèvements numéro 3654 à 3676 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 62 761,95 \$.

**Attendu qu'**il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

**Adopté.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 344-11-2018 au montant de 524 738,60 \$.

---

Joanne Villeneuve, trésorière

345-11-2018

**TAXES MUNICIPALES - DÉFAUT DE PAIEMENT (N/D : 208-131)**

**Considérant que** la trésorière, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes, a déposé un état de toutes les personnes endettées de la municipalité pour taxes municipales ;

**Considérant** la politique, numéro 103-121-07 pour recouvrement des taxes municipales, que ce conseil a adopté selon la résolution numéro 221-10-2016 ;

**Sur la proposition de** Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve lesdits états des personnes endettées envers la Ville pour taxes municipales en date du 9 novembre 2018.

**Attendu que** mandat est donné à la trésorière pour appliquer la politique 103-121-07 adoptée en vertu de la résolution numéro 221-10-2016.

**Attendu que** ce conseil autorise la trésorière à prendre entente avec les contribuables et/ou à procéder en recouvrement par la cour municipale si nécessaire dans les dossiers ciblés dans la liste ci-jointe.

**Attendu que** ce conseil juge les arrérages sur les comptes de taxes suivants doivent être annulés pour les motifs suivants :

#0887-03-4745 = 0,83 \$ - immeuble utilisé pour rue privée  
#0786-50-7475 = 0,83 \$ - immeuble utilisé pour rue privée  
#0380-53-9434 = 4,17 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-54-6319 = 13,33 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-54-7399 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-55-0393 = 7,50 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-55-4573 = 6,67 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-64-3053 = 4,17 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0380-81-8593 = 1,67 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0687-67-8425 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0687-68-6712 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#0787-28-1871 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#9684-63-5417 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant  
#9981-71-9010 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant

**Adopté.**

**346-11-2018**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE AU  
30 SEPTEMBRE 2018 (N/D : 201-131)**

**Attendu que** le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats ;

**Attendu que** l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers au moins quatre (4) semaines avant la séance d'adoption du budget. Soit le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget ;

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers au 30 septembre 2018.

**Adopté.**

**347-11-2018**

**AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2018 (N/D : 201-131)**

**Attendu que** ce conseil a adopté le règlement numéro 12-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation des dépenses et contrats ;

**Attendu qu'il y a lieu** de procéder à un virement budgétaire interactivité et/ou inter fonction ;

**Sur la proposition de** Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance et autorise tous les transferts budgétaires préparés par le directeur général.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la comptabilisation des transferts budgétaires en date du 12 novembre 2018.

**Adopté.**

**348-11-2018**  
**Province de Québec**  
**Ville de Saint-Basile**  
**MRC de Portneuf**

**AVIS DE MOTION**

---

D'un règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice 2019. (N/D : 204-000)

---

Je, soussigné, Claude Lefebvre, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les taux variés de taxation foncière, ainsi que tout tarif ou compensation exigé pour les autres services municipaux de l'exercice financier 2019, tels qu'aqueduc, égout, éclairage, vidange...

Et j'ai signé :

\_\_\_\_\_  
Claude Lefebvre, conseiller

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**349-11-2018**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**SERVICE D'ENTRAIDE DE SAINT-BASILE (N/D : 102-102)**

**Considérant** la demande d'aide financière reçu du Service d'Entraide de Saint-Basile qui dispense des services de qualité aux familles en difficulté ;

**Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 250 \$ en vue d'aider le Service d'Entraide de Saint-Basile à soutenir les ménages en difficulté et de continuer à offrir de bons services de soutien à ces derniers.

**Adopté.**

**350-11-2018**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**- OPÉRATION NEZ ROUGE 2018 (N/D : 102-102)**

**Considérant que** l'an passé près de 300 accompagnements ont été faits ;

**Considérant que** lors des accompagnements, les dons iront à la Fondation Mira ;

**Considérant** la demande de la Fondation Mira pour obtenir une commandite afin d'assurer le succès d'Opération Nez rouge ;

**Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 100 \$ afin de contribuer au succès de l'Opération Nez rouge et d'encourager la Fondation Mira.

**Adopté.**

**351-11-2018**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME (N/D : 102-111)**

**Attendu** le règlement d'urbanisme numéro 12-2012, constituant le comité consultatif d'urbanisme ;

**Attendu que** les mandats des sièges impairs se terminent le 31 décembre 2018 ;

**Considérant que** suite à l'élection partielle du 21 octobre 2018, il y a eu changement au niveau des postes de Conseillers de la Ville de Saint-Basile, soit le remplacement de Madame Hélène McHugh, conseillère sortante, par Madame Karina Bélanger, nouvelle conseillère élue.

**Sur la proposition de** Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile décrète la nomination des personnes suivantes comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour les mandats suivants:

Siège #5 :	Mme Karina Bélanger	Conseillère
Siège #4 :	M. Sébastien Frenette	Résident
Siège #3 :	M. Martial Leclerc	Conseiller
Siège #2 :	M. Pascal Genois	Résident
Siège #1 :	Mme Sonia Leclerc	Résidente

**Attendu que** le mandat des sièges pairs se termine le 31 décembre 2019, tandis que ceux des sièges impairs se termine le 31 décembre 2020.

**Attendu que** Monsieur Éric Robitaille, responsable à l'urbanisme inspecteur en bâtiment, est le secrétaire du C.C.U.

**Adopté.**

**352-11-2018**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET  
– REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES  
– DÉCOHÉSIONNEMENT/RENFORCEMENT ET PONCEAUX  
CHEMIN DE LA STATION (#1806) (ND : 208-150)**

**Attendu** la résolution # 244-10-2017 adopté le 2 octobre 2017 autorisant le dépôt d'une demande financière selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL identifié au PIIRL 2016 ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de

Portneuf a obtenu un avis favorable ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile a présenté une demande d'aide financière (RIRL-2017-678 Saint-Basile) au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation des plans et devis et présente à nouveau une demande pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**Attendu qu'**une modification au niveau de la nature des interventions (ponceaux) est nécessaire pour le tronçon 4.3a et sera incluse dans cette demande d'aide financière avec les justifications détaillées ;

**Attendu que** Ville de Saint-Basile s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée des coûts.

**Sur la proposition** de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la présentation d'une nouvelle demande d'aide financière (référence RIRL-2017-678 Saint-Basile) pour les travaux admissibles et avec une modification de la nature des interventions, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté.**

**353-11-2018**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET  
– REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES  
– DÉCOHÉSIONNEMENT ET PONCEAUX  
RANG SAINTE-ANNE (#1816) (ND : 208-150)**

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**Attendu qu'**une modification au niveau de la nature des interventions (chaussée et ponceaux) est nécessaire pour le tronçon 6.2a et sera incluse dans cette demande d'aide financière avec les justifications détaillées ;



**Attendu que** Ville de Saint-Basile s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée des coûts.

**Sur la proposition** de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et avec une modification de la nature des interventions, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté.**

#### **RETRAIT DE LA CONSEILLÈRE KARINA BÉLANGER ET DU CONSEILLER MARTIAL LECLERC**

Madame Karina Bélanger et Monsieur Martial Leclerc se retirent des discussions et décisions concernant le point : « *Regroupement du service des incendies – prise de décision* » étant donnée leur lien dans ce dossier.

Madame la conseillère et Monsieur le conseiller reprennent leur siège après discussion et adoption de ce point.

**354-11-2018**

#### **ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE ENTRE LES VILLE DE CAP-SANTÉ, DE DONNACONA, DE PORTNEUT, DE SAINT-BASILE ET DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne (N/D : 502-101)**

**Attendu que** les villes de Cap-Santé, de Donnacona, de Portneuf, de Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27) pour conclure une entente relative à la protection contre les incendies prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale ;

**Attendu que** l'entente à intervenir stipule que le conseil d'administration de la Régie sera formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités locales parties à l'entente et que chaque municipalité locale nommera un (1) délégué substitut ;

**Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile refuse la conclusion d'une entente relative à la protection contre les incendies en prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale avec les villes de Cap-Santé, de Donnacona, de Portneuf, de Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile refuse à signer l'Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

**Adopté.**

**355-11-2018**

**RRGMRP- BUDGET 2019 (N/D : 706-105)**

**Attendu que** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a transmis une copie du budget 2019 et un rapport ;

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile produit 3,3528 % des déchets de la Régie ;

**Attendu que** le budget de la RRGMRP est sommairement décrit comme suit:

Revenus

Quote-part des municipalités	6 901 752 \$
Autres revenus	1 550 500 \$
Subvention	1 915 000 \$

**Total : 10 367 252 \$**

Dépenses

Administration générale	547 178 \$
Matières résiduelles – déchets domestiques	2 100 000 \$
Élimination	2 444 512 \$
Matières recyclables – cueillette et transport	1 216 000 \$
Matières recyclables – traitement	545 000 \$
Boues fosses sept. – cueillette et transport	704 000 \$
Boues fosses sept. – traitement	228 384 \$
Matières organiques – cueillette et transport	896 400 \$
Matières organiques – traitement	402 176 \$
Autres	632 412 \$
Frais de financement	1 180 190 \$
Dépenses d'investissement	1 471 000 \$

**Total : 12 367 252 \$ (2 000 000 \$)**

**Affectation de surplus 2 000 000 \$**

**0 \$**

**Attendu que** tout budget et/ou règlement d'emprunt de la Régie doit être adopté par les municipalités participantes à la nouvelle Régie conformément aux articles 468.34 et 468.38 de la Loi sur les Cités et Villes ;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le budget 2019 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tel que présenté, prévoyant une quote-part municipale de 201 763,18 \$.

**Adopté.**

**356-11-2018**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR  
LA PÉRIODE DES FÊTES (N/D : 102-102)**

**Sur la proposition de** Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, décrète la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des fêtes du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

**Adopté.**

**357-11-2018**

**CONSULTATION JURIDIQUE  
SERVICE DE CONSULTATION FORFAITAIRE (N/D : 105-142)**

**Attendu** l'offre de service de Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L., reçue le 22 octobre 2018, pour un service forfaitaire de consultation juridiques ;

**Attendu que** la proposition est pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**Attendu que** le montant forfaitaire proposé est de 1 000 \$, taxes, déboursés et effectifs en sus, par année avec indexation de 2% à compter de la 2<sup>e</sup> année de ladite entente ;

**Sur la proposition de** Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de service de Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour un service de consultation forfaitaire valable pour cinq (5) ans, au montant de 1 000 \$, excluant taxes, déboursés et effectifs, selon les modalités de l'entente ci-jointe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Adopté.**

358-11-2018

**CAMPAGNE NOËL DU PAUVRE 2018 (N/D : 102-102)**

**Attendu que** Monsieur Antoine Paquette est le président organisateur pour le Noël du Pauvre, le 7 décembre 2018 ;

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile prête la salle gratuitement à l'organisme et défraie les frais de l'envoi postal d'un communiqué au montant approximatif de 175 \$.

359-11-2018

**SÉANCE SPÉCIALE POUR ADOPTION DU BUDGET 2019 (N/D : 102-102)**

**Attendu que** la date de la séance spéciale pour adoption du budget 2019 doit être précédée d'un avis public dans le journal municipal Les bruits d'ici Édition du 24 novembre 2018 ;

**Sur la proposition de** Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fixe au 18 décembre 2018 à 18h30 la séance spéciale pour l'approbation du budget 2019.

**Adopté.**

360-11-2018

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2019 (N/D : 102-102)**

**Attendu qu'en** vertu de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil doit établir et publiciser le calendrier des séances publiques du conseil pour l'année prochaine ;

**Attendu que** le règlement #04-2001 et ses amendements gèrent déjà les séances publiques du conseil municipal ;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile établit le calendrier des séances du conseil pour 2019 en conformité avec le règlement #04-2001, à savoir à 19h00 les jours suivants :

- lundi 14 janvier
- lundi 11 février
- lundi 11 mars
- lundi 8 avril
- lundi 13 mai
- lundi 10 juin
- lundi 8 juillet
- lundi 12 août
- lundi 9 septembre
- mardi 15 octobre
- lundi 11 novembre
- lundi 9 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

**Adopté.**

**361-11-2018**

**MEMBRES DU CONSEIL – RESPONSABILITÉS (N/D : 101-110)**

Il est **proposé** Monsieur Martial Leclerc, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** les membres du conseil se voient attribuer les responsabilités suivantes en rapport avec leur mandat au sein de la municipalité :

	<u>RESPONSABLE</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Guillaume Vézina	MRC Employé(e)s municipaux Voirie, Aqueduc, Égout Loisirs, vie communautaire, culture Communication Centre nature	Conseil d'établissement École primaire Bibliothèque
Martial Leclerc	Cour municipale Comité sécurité civile Comité embellissement Aqueduc, égout	O.M.H. RRGMRP Urbanisme – CCU Centre Nature CAPSA
Lise Julien	RRGMRP Comité d'embellissement	Politique familiale Cour municipale Employé(e)s municipaux Loisirs, vie communautaire, culture Association des gens d'affaires
Claude Lefebvre	Maire suppléant Employé(e)s municipaux Voirie CAPSA	Finances
Gino Gagnon	Employé(e)s municipaux Finances Association des gens d'affaires Communication	MRC Pompiers
Denys Leclerc	O.M.H. Pompiers	Voirie, Aqueduc, Égout Comité sécurité civile
Karina Bélanger	Bibliothèque Politique familiale Urbanisme – CCU Loisirs, vie communautaire, culture	Communication

**Attendu qu'en rapport avec leurs responsabilités attribuées, les membres du conseil seront appelés à siéger sur des comités.**

**Adopté.**

## **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

**362-11-2018**

### **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**Sur la proposition de** Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h50 et est ajournée au lundi 26 novembre 2018 à 18h30.

**Adopté.**

---

Guillaume Vézina, maire

---

Joanne Villeneuve, greffière